

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES Trois mois... 5 fr. Six mois... 9 fr. Un an... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr. Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mercredi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DE LA MAIRIE, 6

INSERTIONS

LES INSERTIONS reçues au Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne. Réclames... 50 c. l.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 M.M. Lafite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés, à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

Le Journal du Lot est désigné pour les annonces administratives de l'arrondissement de Cahors, — pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Figeac, — et, par extrait, pour les annonces judiciaires et administratives de l'arrondissement de Gourdon.

Cahors, le 21 Juillet 1869

Plusieurs décrets de l'Empereur, en date du 17 juillet, mettent fin à la crise ministérielle. Le nouveau cabinet est ainsi composé :

- M. le prince de la Tour-d'Auvergne, aux affaires étrangères ; M. de Forcade La Roquette, à l'intérieur ; M. Magne, aux finances ; M. le maréchal Niel, à la guerre ; M. l'amiral Rigault de Genouilly, à la marine ; M. Duvergier, à la justice et aux cultes ; M. Bourbeau, à l'instruction publique ; M. Gressier, aux travaux publics ; M. Alfred Leroux, à l'agriculture et au commerce.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, sénateur, est nommé ministre président le Conseil d'Etat, en remplacement de M. Vuitry, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Duruy est également admis à sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 18, M. le maréchal Vaillant, sénateur, membre du Conseil privé, est nommé ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.

La réorganisation du ministère a fait entrer dans son sein plusieurs hommes depuis longtemps rompus aux affaires, et dont la vie et les services répondent d'avance aux interrogations que pourrait se faire le pays, au sujet de l'aptitude qu'ils apportent aux fonctions nouvelles qui leur ont été confiées. Il suffit de jeter un regard sur le passé, pour se convaincre de la sollicitude avec laquelle l'Empereur a pourvu au remplacement des ministres sortants. C'est dans ce but que nous allons retracer rapidement les principaux traits de l'existence administrative et politique des nouveaux ministres.

M. DUVERGIER. M. Duvergier (Jean-Baptiste-Marie), président de section au conseil d'Etat, qui vient d'être nommé garde des sceaux, ministre de la

justice et des cultes, en remplacement de M. Baroche, a 77 ans. Né à Bordeaux, le 25 août 1762, il étudia le droit à Paris, et devint, en 1821, avocat à la cour royale de cette ville. Il fut quelque temps directeur des affaires civiles au ministère de la justice, bâtonnier de son ordre ; il était regardé non-seulement comme un avocat distingué, mais encore comme un jurisconsulte éminent.

On lui doit une collection considérable des lois, décrets, ordonnances, règlements et avis du conseil d'Etat, publiée annuellement ; une édition annotée et complétée de l'ouvrage de Toullier sur le droit civil français ; une collection déjà ancienne des institutions, chartes et lois fondamentales des peuples de l'Europe et des deux Amériques ; sans compter un grand nombre d'articles publiés dans différentes revues de jurisprudence.

M. Duvergier a été nommé conseiller d'Etat en 1855. En 1864, il fit partie de la commission d'arbitrage entre le gouvernement égyptien et la compagnie de l'isthme de Suez.

M. LE PRINCE DE LA TOUR D'AUVERGNE.

M. le prince de La Tour d'Auvergne, ambassadeur à Londres, qui vient d'être nommé ministre des affaires étrangères en remplacement de M. le marquis de La Valette, est âgé d'environ 46 ans.

Il est frère de Mgr l'archevêque de Bourges et du colonel de La Tour d'Auvergne, ancien officier d'ordonnance de l'Empereur. Le nouveau ministre a occupé quatre postes diplomatiques importants. Avant de représenter la France en Angleterre, il était ambassadeur à Rome.

M. DE FORCADE LA ROQUETTE

M. de Forcade La Roquette, ministre de l'intérieur, né à Paris, vers 1820, est le frère utérin du maréchal Saint-Arnaud. — Il fit son droit à Paris, fut reçu avocat à la Cour royale en 1841, et docteur en droit en 1846. Nommé en 1852 maître des requêtes au conseil d'Etat, il devint directeur des forêts en 1857, et en 1859 directeur général des douanes et des contributions indirectes et conseiller d'Etat.

A la suite du décret du 24 novembre, il fut appelé au ministère des finances, en remplacement de M. Magne. Le principal fait de son administration fut l'émission de 300,000 obligations trentennaires. — Le 12 novembre 1861 il fut remplacé par M. Fould, et entra au Sénat deux jours après. — Le 18 octobre 1863 il devint vice-président du conseil d'Etat.

M. de Forcade La Roquette faisait partie comme ministre de l'intérieur du dernier cabinet.

M. MAGNE

M. Magne (Pierre), sénateur, membre du conseil privé, qui vient d'être nommé de nouveau au ministère des finances, est âgé de 63 ans. Né à Périgueux, le 3 décembre 1806, il fit ses débuts dans l'administration comme expéditionnaire à la préfecture de cette ville. Il fit son droit à Toulouse, revint à Périgueux comme avocat en 1831. Conseiller de préfecture en 1835, il fut élu député en 1843 et resta à la Chambre jusqu'en 1848. C'est à cette époque qu'il se fit remarquer par divers rapports sur les finances et sur l'Algérie. En novembre 1849, il rentra aux affaires en qualité de sous-secrétaire d'Etat aux finances et fut ministre des travaux publics du 18 avril au 26 octobre 1851. Il reprit ce portefeuille le 1er décembre de la même année, le quitta volontairement le 22 janvier 1852 à l'occasion du décret sur les biens de la famille d'Orléans et le reprit de nouveau quelques mois après. Ministre des finances de 1854 à 1860, puis ministre sans portefeuille à la suite du décret du 24 novembre, il donna sa démission en mars 1863 et entra au Conseil privé. — Il avait été président de section au Conseil d'Etat dès la réorganisation, et sénateur peu de temps après.

Il est grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1854.

LE MARÉCHAL NIEL

Le maréchal Niel (Adolphe), nommé de nouveau au ministère de la guerre, est âgé de 67 ans. Né en 1802 à Muret, il entra à l'Ecole polytechnique en 1821 et à l'Ecole d'application de Metz en 1823. Sa carrière militaire a été des plus actives et des plus brillantes. Il se signala à la prise de Constantine et prit à l'expédition de Rome une part importante. Général de brigade peu de temps après, directeur du génie au département de la guerre, général de division en 1853, M. Niel commanda le génie au siège de Bomarsund, et plus tard au siège de Sébastopol. On sait combien il contribua au succès de l'expédition de Crimée. Il fut nommé sénateur en 1857.

Il commanda le 4e corps de l'armée d'Italie et reçut le bâton de maréchal après la bataille de Solferino. Appelé au ministère de la guerre après les affaires d'Allemagne, il fut chargé de réorganiser l'armée française.

L'AMIRAL RIGAUT DE GENOUILLY

M. l'amiral Rigault de Genouilly (Charles), nommé de nouveau au ministère de la marine et des colonies, est âgé de 62 ans. — Né à Rochefort, le 42 avril 1807, il entra à l'Ecole polytechnique en 1825 et en sortit en 1827 avec le titre d'aspirant de marine.

Capitaine de vaisseau en 1848, contre-amiral

en 1854, vice-amiral en 1858, sénateur en 1860, amiral en 1864, M. Rigault de Genouilly s'est distingué particulièrement pendant les campagnes de Crimée et de Chine.

M. BOURBEAU

M. Bourbeau (Louis Olivier) député, ex-doyen de la Faculté de droit de Poitiers, qui vient d'être nommé ministre de l'instruction publique en remplacement de M. Duruy, est âgé de 58 ans. Né en 1811 à Poitiers, il fit son droit et débuta brillamment au barreau de cette ville. Nommé maire de Poitiers en 1847, il conserva ses fonctions en 1848, et fut envoyé, député de la Vienne, à l'Assemblée constituante par 50,000 voix.

Il fut rapporteur de plusieurs commissions et vota souvent avec le parti démocratique modéré.

M. Bourbeau était professeur à la Faculté de droit de Poitiers depuis 1841. Il a publié un important ouvrage sur la théorie de la procédure civile.

M. Bourbeau a été élu aux dernières élections par environ 13,000 voix contre 5,000 données à M. Thiers.

M. Bourbeau est l'un des signataires de l'interpellation des 416.

Député sous la Constituante, membre du conseil d'administration de la Paternelle (société d'assurances), de la Société générale de Lyon-Méditerranée.

M. GRESSIER

M. Gressier (Edouard-Valéry), nommé de nouveau au ministère des travaux publics, est âgé de 54 ans. Né le 22 décembre 1815, il fut reçu avocat à la cour impériale de Paris. Membre du conseil général de la Somme pour le canton de Corbie, il fut envoyé au Corps législatif en 1863 par la 5e circonscription de la somme.

M. ALFRED LE ROUX

M. Le Roux (Paul-Augustin-Alfred), vice-président du Corps législatif, qui vient d'être nommé ministre de l'agriculture et du commerce, est âgé de 54 ans. Né le 14 décembre 1815 (onze jours avant M. Gressier), il dirigea dans sa jeunesse la maison de banque de son père. Il entra au Corps législatif en 1852 comme député de la Vendée, fut successivement réélu en 1857, en 1863 et en 1869.

Il fut nommé vice-président de la Chambre en 1863, en remplacement de M. Réveil. C'est une des autorités financières de la Chambre.

On a de lui plusieurs productions poétiques.

Grand officier de la Légion d'honneur, membre de commission du budget depuis 1858, dix fois membre, trois fois secrétaire, une fois président de la Commission des comptes.

— Je ne dis pas non, divine tourterelle ; car enfin, qu'est-ce qui n'a pas un peu d'affection pour ses vieux parents ! raille le valet.

— Mais c'est plus que de l'affection que j'éprouve pour ma bonne Madeleine !

— Ah !... vraiment !... — On voit bien que vous ignorez tout ce qu'elle a fait pour moi, depuis le jour où je fus abandonnée à sa porte, quand j'étais toute enfant.

— Elle n'est donc pas votre grand-mère, comme vous l'appeliez tout à l'heure ?

— C'est le nom que mon cœur a cru devoir donner à celle qui m'a adoptée.

— C'est bien gentil de sa part... et... sans aucune ressource, elle s'est chargée de subvenir à votre existence ?

— Oui ! et je puis dire qu'elle ne m'a pas laissé manquer de la moindre chose.

— S'est-elle occupée de connaître votre origine ?

dent, une fois rapporteur. Président du conseil d'administration du chemin de fer de l'Ouest.

M. LE MARQUIS DE CHASSELLOUP-LAUBAT

M. le marquis de Chasseloup-Laubat (Justin-Napoléon-Samuel-Prospère), sénateur, qui vient d'être nommé ministre président le Conseil d'Etat en remplacement de M. Vuitry, est âgé de 64 ans. Né le 29 mars 1805 à Alexandrie (Piémont), il entra comme auditeur au conseil d'Etat en 1828, fut nommé maître des requêtes en 1830 et conseiller d'Etat en 1838. Il avait été envoyé à la Chambre en 1837 par le département de la Charente-Inférieure, qui le renvoya en 1849 à l'Assemblée législative. Il fut ministre de la marine du 10 avril au 10 octobre 1851. Redevenu député en 1852, il succéda au prince Napoléon comme ministre de l'Algérie et des colonies. Il a été nommé sénateur en 1862.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat a publié dans la Revue des Deux-Mondes des articles fort remarquables.

FERNAND BOUDEVILLE.

Correspondances

Paris, 18 juillet 1869.

Le monde de la politique et des affaires accueille sympathiquement le nouveau cabinet, dont la composition satisfait en même temps les principes autoritaires et les idées libérales.

A la petite Bourse du boulevard des Italiens, les fonds ont monté sur la nouvelle des décrets promulgués par le Journal officiel.

Tous les ministres se sont rendus ce matin à Saint-Cloud et ont prêté serment entre les mains de l'Empereur.

Le ministère d'Etat est supprimé. On continue à dire que M. Rouher est nommé président du Sénat et chancelier de l'Empire.

Le contre-seing des décrets portant nomination des ministres, des membres du Conseil privé et du Sénat, est placé dans les attributions du garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes. Le contre-seing des décrets portant nomination des membres du Conseil d'Etat est placé dans les attributions du ministre président le Conseil d'Etat. Les services du Journal officiel du matin, du Journal officiel du soir et du Moniteur des Com-

exclamation de surprise. — Nul ne sait que vous avez ce scapulaire ? s'écria-t-il avec animation.

— Non ! excepté Madeleine.

— Oh ! celle-là n'est plus à redouter.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire... qu'il faut que vous, m'aimiez, Marthe, et que vous soyez à moi !

— Marthe poussa un cri de terreur.

— O hasard !... murmura intérieurement le valet du duc d'Anjou, voilà bien de tes coups ! Là, devant mes yeux, se trouvent les honneurs et la fortune !... Décidément, je serais bien stupide si je les laissais échapper !

La terreur qu'éprouvait la jeune fille à l'aspect des regards étincelants du valet, l'empêchant d'entendre les gémissements de sa mère adoptive. En effet, la cire bouillante venait de consumer les chairs de la pauvre aveugle.

Madeline expira sans dévoiler à Mauvevel le secret pour lequel il venait de commettre un meurtre de plus.

XIX

Le Conseil de la Couronne.

Dans la nuit qui suivit l'émeute du faubourg Saint-Marcel, la reine-mère fit assembler, dans un salon de ses appartements privés, au Louvre, le Conseil de la Couronne.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 juillet 1869. (N° 26)

LE

TUEUR DU ROI

Roman historique,

PAR TURPIN DE SANSAY

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE XVIII

La cire bouillante.

(Suite)

Après ces mots, prononcés avec une énergie sauvage, Rivenaude laissa retomber sa tête avec résignation.

— Ah ! tu veux faire la discrète !... c'est ce que nous allons voir ! s'écria Mauvevel. Serlabous, à l'œuvre !

Le Tueur du roi se mit à déchirer violemment les vêtements de la pauvre aveugle, dont le corps fut dénudé ainsi jusqu'à la ceinture.

Reproduction autorisée en vertu du Traité avec la Société des gens de Lettres.

munes sont placés dans les attributions du ministre de l'intérieur.

On remarque que les nouveaux membres du cabinet sont plutôt des hommes de spécialité administrative que de spéculation politique. Tel est le prince de La Tour-d'Auvergne: tel est M. Bourbeau, ancien doyen de la Faculté de droit de Poitiers. Ce dernier candidat libéral aux dernières élections, a été nommé par 12,477 voix, député de la Vienne.

Inutile de dire que, malgré le loisir dominical, les députés étaient nombreux dès ce matin, et presque toute la journée, au Palais-Bourbon. La formation du nouveau ministère était l'objet de vifs commentaires.

L'incertitude subsiste quant à la réunion prochaine ou lointaine du Corps législatif. La seconde supposition est beaucoup plus accréditée que la première.

Une commission spéciale prise dans les hautes personnalités du Sénat, du Corps législatif, du Conseil d'Etat et de la magistrature est chargée d'élaborer les réformes indiquées au message du 12 juillet. Le rapporteur de cette commission serait M. Delangle.

Le Conseil d'Etat vient d'être saisi d'un projet de loi relatif au tribunal de commerce de Paris. Il s'agit de l'augmentation du nombre des juges suppléants qui serait porté de 16 à 22.

Depuis le 15 juillet, le Journal officiel est entré dans les attributions du ministre de l'intérieur. On parle de restreindre le nombre des bureaux de la presse pour faire place au nouveau service.

M. le marquis de Chasseloup-Laubat, sénateur, a annoncé vendredi dernier à ses collègues de la Société de Géographie dont il est président, que l'Impératrice créait un prix annuel et perpétuel de 10,000 fr. qui sera décerné par la Société de géographie à un Français pour le voyage, la découverte, l'ouvrage, le travail ou l'entreprise qui aura été jugée le plus utile soit au progrès ou à la diffusion de la science géographique, soit aux relations commerciales extérieures de la France. Cette communication a été accueillie sur des chaleureuses acclamations et un adresse à l'Impératrice a été immédiatement votée et signée.

Paris, 20 juillet 1869.

Une fois n'est pas coutume. La raison à fini par avoir raison dans les débats sur la « convocation réitérée » du Corps législatif. On assure que la Chambre éléctive ne se réunira, pour le plus tôt, qu'après le vote des réformes constitutionnelles qui vont être soumises à l'approbation du Sénat. Les journaux désorientés parlent du 10 au 15 octobre. C'est absurde, tout simplement. Puisque la session ordinaire doit s'ouvrir en décembre ou janvier, pourquoi déranger sans besoin, sauf le besoin de dispute et de dépense, des représentants qui trouveront que c'est assez déjà de passer six mois loin de leur pays, de leur famille, de leurs affaires.

La résolution gouvernementale était donnée ce matin comme officielle. Il faut admettre que beaucoup de députés la connaissent d'avance, car c'est à peine s'il y avait vingt ou trente membres à la salle des conférences du Palais-Bourbon.

S'il fallait en croire un journal du soir, on préparerait au ministère de l'intérieur, diverses promotions ou mutations dans le personnel des préfectures et des sous-préfectures.

Nous avons lieu de penser que cette nouvelle, basée sur l'interprétation à donner aux dernières élections, manque d'exactitude. Il est possible, il est même certain que d'assez nombreux changements auront lieu dans les administrations départementales, mais ce n'est pas au moment de la session des Conseils généraux, qu'ils doivent s'accomplir.

Il y a plus: Nous croyons savoir que beaucoup de sénateurs, de députés réclament le maintien des préfets et des sous-préfets jusqu'à nouvel ordre. Après la session départementale, soit; avant, ce serait compromettre des intérêts, des travaux considérables.

M. Lenormant, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministre de la justice et des cultes, est nommé conseiller à la Cour de cassation.

On dit que M. Duruy va être nommé sénateur.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Marseille, 18 juillet.

Les avis d'Alger sont du 15 juillet. Le Moniteur de l'Algérie annonce que l'escadre d'évolutions formant trois divisions est entrée au port, venant d'Oran.

Les salves d'artillerie auxquelles elle a répondu, ont salué son arrivée.

Des visites ont été échangées entre le commandant de l'escadre et les autorités d'Alger. La ville d'Alger, avec le concours des notables et de la garnison, offrira une fête à l'escadre. Un tremblement de terre a été signalé à Aumale. Il a duré dix secondes.

Les secousses, bien que très-fortes, n'ont occasionné aucun dégât matériel.

Madrid, 19 juillet.

Aujourd'hui le régent a reçu officiellement l'ambassadeur de France avec le cérémonial accoutumé.

M. Mercier a remis au régent une lettre de l'Empereur en réponse à celle que M. S. de Olozaga a remise à l'Empereur.

Madrid, 19 juillet.

La Gazette de Madrid rend compte de la réception de l'ambassadeur de France par le régent.

Hier, dans la nuit, une voiture chargée d'une soixantaine de fusils à baïonnettes et de sabres, a été saisie aux environs de Madrid. Le conducteur a été arrêté.

Le positivisme scolaire

C'est-à-dire qu'il se fait une éclaircie dans les carrières dites libérales et que les jeunes gens, les familles y regardent à six fois avant de s'engager dans les études, dans les dépenses de la médecine et du droit. Soyons tranquilles, il ne manquera jamais d'avocats ni de médecins dans ce beau pays de France, seulement il y en aura moins. Ce sera profit: d'un côté pour les praticiens: de l'autre pour les clients, processifs ou maladifs, ce qui est synonyme.

Il est donc question d'organiser un enseignement professionnel administratif et économique. C'est une lacune à combler, un vœu à satisfaire, un service à rendre au pays d'abord, aux familles ensuite.

Parmi les élèves inscrits dans les facultés de droits, un grand nombre, au lieu de se destiner aux carrières judiciaires telles que

la magistrature et le barreau, se préparent à exercer des fonctions administratives, à faire partie des conseils locaux électifs, ou à embrasser des professions qui touchent aux finances, à l'industrie ou au commerce.

Pour favoriser ce penchant de plus en plus marqué et général vers les carrières positives on va introduire de nouvelles classes dans les facultés de droit de Paris. Si l'entreprise réussit, comme nous n'en doutons point, il faut espérer qu'on l'étendra aux facultés provinciales.

Voici les bases de l'institution, telles que le conseil de l'enseignement secondaire les a adoptées, sur la proposition du ministre de l'instruction publique:

Les deux catégories d'étudiants suivront en commun certains cours. D'autres cours seront spéciaux à chaque catégorie:

Pour les étudiants de la section économique le diplôme de bachelier ès-lettres ne sera pas exigé; pourra être remplacé par le diplôme de bachelier ès-sciences ou par le brevet de capacité à l'enseignement spécial;

Les grades à obtenir par les élèves de la deuxième section seront ceux de bachelier et licencié ès-sciences administratives et économiques.

Tout élève inscrit sur les registres de la faculté de droit de Paris, pourra, sans avoir à payer d'autres droits que les frais d'examen et de diplôme, subir les épreuves dans les deux sections. Toutefois, l'élève inscrit dans la deuxième section ne pourra subir les examens de la première que s'il justifie du grade de bachelier ès-lettres.

Le nouvel enseignement comprendra trois années, à la suite desquelles seront délivrés des diplômes indicatifs de la spécialité des études du titulaire. Ces diplômes, comme ceux de l'Ecole normale, à l'école polytechnique, puis aussi de Grignon ou de La Saulsaie, de Châlons ou d'Angers, de Nancy ou de Saint-Etienne, seront de vrais titres de rente, faciles à changer, p us tard, en contrats de mariage. En peut-on dire autant des parchemins délivrés aux Jules Favre et aux Berryer en herbe, aux Dupuytren et aux Nélaton en espérance?...

LAFFITE.

Voici le programme des cours de nouvel enseignement:

Première année:

- Code Napoléon (Des personnes, des biens et des différentes modifications de la propriété); Economie politique (Principes généraux); Organisation judiciaire et procédure civile (Principes généraux); Droit public; Droit criminel (Principes généraux).

Deuxième année:

- Code Napoléon (successions, donations et testaments; obligations conventionnelles et engagements sans convention, prescription); Droit commercial et industriel (Economie industrielle. Banques et institutions de crédit. Economie commerciale. Juridictions commerciales); Droit administratif (Organisation administrative de la France, administration générale de l'Etat).

Troisième année:

- Code Napoléon (Contrat de mariage, vente, échange, contrats divers, privilèges et hypothèques); Droit commercial et industriel (Economie foncière; débouchés, agents et transports); Droit administratif (Fortune publique); Droit des gens (Principes généraux.)

Bulletin Vinicole

Le temps est, depuis deux semaines, favorable à la vigne et au développement du

se divulgaient de subites espérances.

Seul, le Béarnais n'éprouva aucune émotion. — Quel est donc le dessin de ma future belle-mère? se demanda-t-il en plissant sa lèvre railleuse.

Les convués de Catherine n'avaient pas encore eu le temps de se remettre d'une surprise, douloureuse pour les uns, intéressée pour les autres, lorsque la porte du salon s'ouvrit, et un valet annonça:

— Le comte de Retz!

C'était le messager attendu par Catherine de Médicis.

L'Italienne fit quelques pas rapides au-devant du comte.

— Eh bien? demanda-t-elle.

Et, comme le comte de Retz hésitait:

— Parlez! reprit-elle avec animation; quelles que soit les nouvelles funèbres que vous ayez à transmettre au Conseil de la couronne, il faut vous expliquer, je le veux!

— Madame, accentua lentement le comte de Retz, dans une émeute qui a eu lieu hier soir, au quartier St-Marcel, Sa Majesté Charles IX a été assassinée...

Une exclamation générale d'horreur retentit dans le salon royal.

— Etes-vous bien sûr de cet assassinat, comte? reprit Catherine.

— Suivant vos ordres, Majesté, je suis allé moi-même aux informations... Malheureusement la nouvelle n'est que trop vraie!

— Mais... le meurtrier a-t-il été découvert?

raison. Mais il ne réparera qu'incomplètement le mal qui est fait; il ne ranimera pas les grappes flétries, il ne replacera pas aux ceps les raisins qu'a détruits la coulure. Mais il peut, s'il persiste, rendre aux vignes, souffrant des suites de la froidure et de l'humidité, une santé meilleure, leur redonner la belle couleur vert-foncé qui l'accompagne, faire disparaître la pâleur, la teinte jaune qui annonce la langueur et la débilité.

Déjà, sur bien des points, cet effet se produit, et les vignes reprennent presque partout la bonne mine qu'elles avaient perdue. Le raisin qu'a épargné la coulure se développe rapidement, et il devient possible d'apprécier le mal qu'elle a fait.

Toutes les contrées du Midi n'en sont pas également exemptes; les cépages tardifs des vignobles les plus rapprochés du Centre en ont été atteints dans des proportions variables.

Dans les vignobles du Centre, au contraire, ce sont les cépages hâtifs, ceux dont la floraison est précoce, qui en ont le plus souffert; les cépages tardifs lui ont presque entièrement échappé. Si l'on avance plus au Nord, là où la floraison se fait le plus tardivement; on reconnaît, non sans surprise, que les vignobles de ces contrées n'ont perdu qu'une faible partie de leurs raisins, et que la végétation retardée seulement s'y développe avec énergie.

On peut conclure de ces faits que le mal est moins général et moins considérable qu'on l'avait cru de prime-abord, et que, sans être abondante, la récolte de 1869 ne sera pas, dans les régions du centre, de l'Est et du Nord aussi misérable qu'on se plaisait à l'annoncer.

La qualité du produit est assurément soumise à de graves incertitudes, mais elle pourrait encore s'élever à un bon niveau, si la température favorable qui règne en ce moment persistait pendant les mois de juillet, août et septembre.

H***

Chronique locale.

Quand nous disions que ce pauvre diable de Germain Mériot, ex-rédacteur de l'Univers, ô dérision! n'était à l'Indépendant qu'un comparse, et l'allumeur attiré de tous ces esprits-réverbères! — Voyez-le donc, une fois le feu mis aux poudres, se rejeter courageusement dans la coulisse, sans prendre garde aux sifflets de la galerie. Finaud de Germain, va!...

Mais, voici Henri Valadet, un champion plus robuste; espèce de comète à révolution périodique qui décrit sa courbe lumineuse, du Château-du-Roi au bureau de l'Indépendant, et nous menace des effets délétères de sa queue enflammée!

Celui-là parle de conscience et d'aspirations du pays! C'est drôle, comme certains mots prennent sous certaines plumes des acceptions étranges et goguenardes.

Est-ce que la diffamation entreprise sur une vaste échelle dans l'Indépendant, — moelleux lit de roses où votre conscience se prélassait, sybarite Valadet, — serait à vos yeux l'écho des aspirations du département?

Et quand vous écririez: Abreuvons de scandales ceux qui nous lisent encore; fouillons insolemment dans les vies privées; vilipendons, calomnions; il en restera toujours quelque chose, — est-ce pour satisfaire votre chère conscience?

— Hélas! non madame.

— Et... le corps de mon fils... où est-il?

— On n'a pu le retrouver encore.

— Comte de Retz, il faut qu'avant le point du jour le cadavre du roi soit amené au Louvre. Allez... mettez sur pied toute la garnison de la capitale; boulezversez, saccagez, pilliez, si cela est nécessaire! je veux que vengeance se fasse, et, avant tout, que respect soit rendu à la dépouille mortelle du roi Charles IX!... allez!

Pendant que le comte de Retz s'éloignait, après ces fébriles paroles, Catherine, les traits bouleversés, s'adressa au Conseil de la Couronne: — Cette nouvelle sinistre, que j'hésitais à croire vraie, dit-elle, vous la connaissez maintenant, messeigneurs.

— Le roi est mort, vive le roi! dit, en se couvrant, le président du Conseil de la Couronne.

— Cette nouvelle sinistre, que j'hésitais à croire vraie, dit-elle, vous la connaissez maintenant, messeigneurs.

Et, selon les lois d'étiquette d'alors, tout le monde répéta:

— Le roi est mort, vive le roi!

— Ce cruel salut traditionnel de la royauté française me rappelle à mon devoir, se hâta de dire Catherine; or, en vertu de ce devoir messeigneurs, gardons pour demain la douleur et les larmes! Cette nuit, pensons aux destinées de la France!

— Que voulez-vous dire, ma mère, fit le duc d'Anjou.

— Je veux dire qu'au point de surexcitation où la faiblesse de caractère de mon fils défunt a placé le royaume, il faut opposer une suprême énergie — Un danger menacerait-il le Trône? continua

Il y a vraiment des trésors de puritanisme et de poésie délirante chez ces beaux Messieurs de l'Indépendant. Samedi, avant de recevoir sur la tête l'énorme tuile qui devait infailliblement nous écraser aux yeux des honnêtes gens, nous écoutez Henri Valadet, pleurant sur les ruines encore fumantes de ses nobles commettants, et murmurant des regrets superflus: — « Pourquoi si tôt tari, Pactole? disait-il; adieu beaux jours de la rue Salva, planche de salut, merveilleuse oasis; à toi aussi, chère Galathée, adieu!... Horreur! j'entends les tintements narquois du quart d'heure de Rabelais; le Siècle même m'oublie!... »

Mais finissez vos sarcasmes, ô ma plume. Lorsqu'on a brigué l'honneur insigne de compléter le cénacle sordide des dieux de la halle; lorsqu'on a voulu pour 2,000 fr. se faire l'écho de tous les désaveux et de tous les scandales; en un mot, lorsqu'on a vainement postulé pour rédiger l'Indépendant, il messied d'exécuter une sarabande échevelée aux portes mêmes de ce Temple du bon goût; le ton de la raillerie devant le grand-prêtre Valadet devient un sacrilège.

Ce serait, paraît-il, toujours d'après le scrupuleux Valadet, dans les bras de notre ancien condisciple Ludovic Durieu, que nous aurions fait le sacrifice de notre excellente position, et que, soutenu par lui dans cet admirable renoncement à la propriété du Journal du Lot, nous aurions prononcé nos vœux au pied des autels de cette bohème affamée. — Vocation irrésistible, désintéressement sublime, qui méritent d'être connus du monde!

De ce ridicule mensonge, de cette perfidie calculée, nous en avons appelé à l'honneur et à la loyauté de M. Durieu.

Nous attendons sa réponse.

LOUIS LAYTOU.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

- FORMATION DES BUREAUX. Conseil d'arrondissement de Cahors. Président: M. Salbant, maire d'Anglars-Juillac; Secrétaire: M. Couderc, maire de Cénéviers. Conseil d'arrondissement de Figeac. Président: M. Lacarrière, juge de paix à Lacapelle-Marival; Vice-président: M. Rouzet, juge de paix à Figeac; Secrétaire: M. de Colomb, juge de paix à St-Céré. Conseil d'arrondissement de Gourdon. Président: M. Alayrac, maire de Gramat; Secrétaire: M. Cuniac, maire de Salviac.

Un décret impérial porte que les conseils d'arrondissement se réuniront le 26 juillet pour la première partie de leur session, dont la durée sera de cinq jours.

On trouverait la période brève si les travaux des assemblées dont il s'agit n'étaient préparés d'avance soit par l'administration à la préfecture et dans les sous-préfectures, soit par les conseillers eux-mêmes dans leurs cantons respectifs.

Sans revenir sur les observations auxquelles a souvent donné lieu la limitation des attributions des conseils d'arrondissement, on peut dire que leur fonction consiste surtout à émettre des vœux d'intérêt public, et à formuler les réclamations locales.

Pour quiconque est au courant des choses

d'Anjou. — Non-seulement un danger, mais un imminent péril... Demain, si l'on n'y met bon ordre, éclatera, d'un bout à l'autre de la France, la guerre civile et religieuse!

— Alors il faut aviser tout de suite, ma mère.

— Ou peut-être atténuer habilement, dans l'attente d'un nouveau sacre, insinua le duc d'Anjou.

— Pas de demi-mesures! s'écria d'Anjou; je suis prêt à porter haut et ferme le premier sceptre du monde.

— Eh! qu'oi, mon fils, refuserez-vous le Trône de Pologne, qui vous est offert!

— La France passe dans mon cœur avant la Pologne.

— Vous êtes peut-être plus Français que les Français eux-mêmes, mon bon frère d'Anjou, dit perfidement le duc d'Anjou!

— Pourquoi, reprit d'Anjou, ne prendriez-vous pas, vous qui paraissez tant aimer le peuple polonais, le Trône de ce pays, mon excellent frère d'Anjou!

Un regard sévère de Catherine mit un terme à la dispute des deux héritiers du Trône.

— Par des motifs d'une haute politique, que le Conseil appréciera, dit-elle d'un ton sans réplique, il appartient à moi seule de sauver la monarchie. Donc, en vertu du testament de mon époux bien-aimé Henri II...

La suite au prochain numéro.

administratives, ce n'est là ni une petite mission ni un mandat sans valeur. Les délibérations des assemblées d'arrondissement, qui portent sur les réformes d'ordre moral aussi bien que sur les améliorations économiques, sont suivies avec sollicitude aujourd'hui par les populations, comme elles seront recueillies avec soin dans sept ou huit semaines, par le conseil général. Il y a là une sorte d'enquête de préconsultation qui profite à la justice, à la vérité, mettant en relief, des droits, des prétentions dont on ne saurait peser trop modérément la valeur respective.

Spécialement pour cette session de 1869, les conseils d'arrondissement ont à fournir des indications très importantes quant aux voies de communication vicinales ou agricoles. La loi de 1867 commence seulement, par le fait, c'est-à-dire en tant qu'ouverture de travaux et attribution de ressources, à recevoir son exécution. Entré dans la première, ou dans la seconde, ou (hélas!) dans la troisième catégorie des chemins classés, grosse affaire, non pas seulement pour les municipalités, mais pour les populations.

Chacun au droit de soi, on agit, et même on s'agit pour avoir au gîte vicinal, une part prompte et suffisante. C'est le conseiller d'arrondissement qu'on charge de plaider au chef-lieu la cause du canton. Tous le feront avec un zèle éclairé, et en définitive, même pour les localités les moins heureuses, il n'est toujours question que d'une attente peu prolongée. Les chemins vicinaux, qui avaient leur charte, ont leur budget à présent. Nous avons pleine confiance que nos conseillers d'arrondissement d'abord, et nos conseillers de département ensuite en feront un bon et sage emploi.

Le Secrétaire de la rédaction, Louis LAYROU.

Conseil d'arrondissement DE GOURDON.

Remplacement de M. Hébrard, décédé. Résultat de l'élection des 17 et 18 juillet.

- Electeurs inscrits..... 3,516
Votants..... 2,560
MM. Vialle..... 1,041
Fontanille..... 1,139
Lagraville..... 379
Voix perdue..... 1

Aucun de ces 3 candidats n'ayant réuni la majorité absolue des suffrages, il sera procédé à un nouveau tour de scrutin, Samedi et Dimanche prochain.

Les sériculteurs de Concots, viennent d'obtenir trois primes vers le marché de Montauban, ce sont :

- MM. Roussy (Salomon), prime de 100 fr.
Dajan (Jean), — de 30
Cazes (Jean-Bapt.), — de 30

Le 29 juillet, il sera procédé, à la Mairie de Cahors, à l'adjudication des travaux à exécuter pour l'agrandissement du bâtiment du Château-d'Eau et pour l'établissement d'une deuxième machine hydraulique.

Ce sont tous les jours des accidents nouveaux dans le Lot. Dimanche, un jeune homme, âgé de 25 ans, s'est noyé non loin du Pont-Neuf. Il était étranger à la ville ; son corps a été transporté chez des parents qu'il avait à Cahors.

Il n'est pas inutile, dit le Temps, de faire savoir que la qualification de piou-piou, ap-

pliquée à des militaires, est considérée comme une injure, et a valu, avant-hier, à un jeune ouvrier imprimeur de Paris, une condamnation à huit jours de prison.

Catus, le 19 juillet 1869.

Monsieur le Rédacteur,

Un acte de dévouement vient de s'accomplir à Catus, dans des circonstances peu communes ; je m'empresse de le porter à votre connaissance pour lui donner toute la publicité désirable.

Nous n'avons ici qu'un maigre cours d'eau, le Vert, souvent à sec par les fortes chaleurs, ou du moins réduit à des proportions plus que modestes. Néanmoins, de distance en distance, on rencontre dans son lit des endroits assez profonds, que notre patois a nommé Gouffios ; l'eau peut y atteindre une profondeur de quatre à cinq mètres.

Aux mois de juillet et d'août, les baigneurs demandent à ces réservoirs naturels les plaisirs que le Lot vous procure. Tous les habitants du canton les connaissent parfaitement, aussi, jusqu'à ce jour, n'avions-nous jamais eu le moindre sinistre à déplorer. Le Vert ne jouissait pas de la triste célébrité de certaines rivières ; il attend encore sa première victime. Puisse-t-il l'attendre longtemps !

Hier dimanche, vers six ou sept heures du matin, à trois cents mètres de Catus environ, quatre personnes se baignaient, trois savaient nager, dont deux enfants très jeunes et un garçon de seize à dix-sept ans. La quatrième était un homme de quarante-cinq ans environ, le sieur G..., ancien militaire. Il avait servi dans l'infanterie de marine, mais sans tirer parti de son long séjour sur mer ; les premiers éléments de la natation lui sont inconnus. Il était à l'eau depuis quelques minutes, lorsque ses compagnons le virent disparaître ; le lit du ruisseau s'abaissait en pente douce et s'était peu à peu débordé sous lui. Les témoins de cette scène lui prêtèrent d'abord peu d'attention, ils crurent qu'il allait reparaitre. Il reparut en effet à deux reprises, mais son visage violacé, ses yeux démesurément ouverts, ses mouvements énergiques et infructueux, ses gestes désordonnés, témoignaient du danger où il se trouvait. Déjà il avait perdu connaissance, à peine pouvait-il appeler à son secours.

Il est très dangereux, vous le savez, de porter secours à un noyé ; sa tête se perd, ses mains s'attachent à tout ce qu'elles rencontrent, et paralysent ainsi les efforts du sauveteur, qui devient parfois victime de son dévouement. Tel faillit être le sort de notre généreux compatriote, qui s'était immédiatement jeté à l'eau ; il s'approcha du sieur G..., mais les deux bras du malheureux le saisissent et l'embrassent. Les deux hommes luttent un moment et disparaissent tous deux. Mais bientôt le plus jeune échappa à cette étreinte désespérée, il plonge de nouveau et parvient à regagner le bord avec son fardeau ; quelques minutes de plus et c'en était fait.

Il n'y a qu'une voix parmi nous, Monsieur le Rédacteur, pour louer cette courageuse conduite. Je puis vous dire le nom du brave jeune homme, il mérite d'être connu : c'est Adrien Brugalères, tonnelier à Catus. Cet acte attirera, nous l'espérons vivement, les regards de M. le Préfet. Puisse le généreux sauveteur obtenir la récompense qu'il a si bien méritée. C'est le cas ou jamais, de répéter le fameux vers de Rodrigue, disant :

Aux âmes bien nées,
La valeur n'attend pas le nombre des années.
Il a dix-sept ans à peine ; tant de courage uni à tant de jeunesse mérite d'être connu, et je compte sur votre obligeance pour en

faire part à vos lecteurs.
Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes dévoués sentiments. P. L. R.

Bretenoux, le 19 juillet 1869.

Mon cher Rédacteur,

Un cruel accident vient de porter le douloureux dans notre petite localité et de plonger dans le deuil une des familles les plus honorables du pays.

Samedi dernier, Mlle Alice de Teyssieu se baignait dans la Cère en compagnie de sa jeune sœur et d'une bonne, quand tout à coup elle est entraînée par le courant et des cris au secours se font entendre sur le rivage. Un courageux jeune homme dont j'ignore le nom, s'élance et plonge à deux reprises dans le gouffre sans pouvoir lui arracher sa proie, et ce n'est pas sans péril qu'il parvient à se sauver lui-même.

De tous côtés on accourt, mais hélas ! le malheureux père qui est arrivé un des premiers, ignorant le nom de la victime, ne devait recevoir dans ses bras qu'un cadavre, que les soins les plus intelligents dirigés par le docteur Molinié ne parent rappeler à la vie.

Mademoiselle de Teyssieu n'avait pas encore 16 ans.

Un de vos abonnés.

Pour la chronique locale : A. Layrou.

Nécrologie

A propos de la mort de M. Déglin, ingénieur de la compagnie d'Orléans, mort que nous avons constaté dans un de nos derniers numéros, M. Jules Martin, en prononçant son oraison funèbre, a rappelé une circonstance dans laquelle M. Déglin a fait valoir toute l'énergie de son caractère et la promptitude de ses résolutions :

Un éboulement avait emprisonné 21 ouvriers au fond d'un souterrain, et pour les arracher à la mort, on avait commencé, à travers l'éboulement, une petite galerie blindée ; un seul ouvrier accroupi sur les genoux pouvait travailler à l'avancement de cette galerie.

Déglin fut chargé, avec deux autres ingénieurs de diriger le sauvetage commencé. Il y avait à peine deux heures qu'il était arrivé sur le lieu du sinistre, lorsque tout à coup un éboulement craquement se fait entendre : les blindages de la galerie avaient cédé sous le poids des terres en mouvement ; la traverse supérieure d'un des cadres s'était courbée, et le malheureux mineur ne trouva plus derrière lui un espace suffisant pour dégager la partie supérieure de son corps.

Faisant des efforts désespérés pour sortir, n'écouant aucun des avis qu'on lui donnait, poussant des cris lamentables, il empêchait ses camarades de faire dans la traverse inférieure du cadre une entaille suffisante pour permettre au buste de passer.

Déglin, qui était alors jeune et remplit un instant ; il se glisse en rampant à côté du pauvre mineur, et lorsqu'il est à son niveau, il parvient à lui faire entendre raison ; il le force à avancer au fond de la galerie pour laisser aux charpentiers la faculté d'agrandir le passage, et, pendant près d'un quart d'heure, la main dans la main de cet ouvrier, qui s'accrochait à lui comme un noyé s'accroche à une branche d'arbre, il fut obligé de rester dans un cercueil plus étroit que celui qui renferme sa dépouille mortelle.

Un pareil trait suffit pour montrer la trempe de cette âme d'élite et l'on éprouve un bien douloureux serrement de cœur lorsqu'on voit de tels hommes disparaître dans toute la force de l'âge.

La plupart des employés de la compagnie d'Orléans, attachés à l'embranchement de Cahors à Libos, se sont rendus à Périgueux pour assister aux obsèques de M. Déglin.

perçant qu'Amaury n'aperçut même pas.

Aujourd'hui, dit-il, j'oublie mes goûts auprès de vous, noble Dame, car j'ai laissé pour venir à Assier toute une armée de travailleurs qui construisent un bel aqueduc pour amener l'eau dans la Bave dans les prairies de mon noble père.

J'espère que vous ne regretterez pas vos grossiers vassaux occupés à leur incessante et vulgaire besogne, en retrouvant ici le culte des muses auquel vous sacrifiez également ; et poésies et fabliaux vous feront sans peine oublier défrichement et labours. Venez par ce couloir admirer la bibliothèque de Diane.

Amaury se laissa conduire, bien qu'il eût mieux aimé rester sur les remparts ; mais il fut émerveillé en entrant dans une gracieuse tourelle toute tapissée de livres, de parchemins, de manuscrits, de missels et de gros in-folios enluminés, composant tout le luxe bibliophile du temps, et dont la sévérité avait aussi son sourire dans plusieurs instruments de musique tout prêts à accompagner les poésies notées, étalées sur une table sculptée, en précieuse et rare collection.

C'est en effet le sanctuaire d'une noble dame lettrée et intelligente, dit Amaury ; et je vois que vous n'avez rien à envier à mes bouquins. Mais comme j'aperçois ici certains ouvrages que je n'ai pas, et qu'en revanche, j'en possède beaucoup qui vous manquent, nous pourrions, si vous aimez à lire, faire un échange de nos trésors.

Volontiers, car dans les longues journées

L'éditeur Dentu, Palais-Royal, à Paris, met en vente l'Arme invincible de Paul FÉVAL, nouvelle épopée du grand drame des Habits Noirs. Ce roman court, rapide, plein de faits émouvants, obtint cet hiver un immense succès de curiosité en feuilleton. Paris entier s'intéressa à la mystérieuse histoire de Valentine et du juge d'instruction Remy d'Arx. Le volume aura un plus grand succès encore à cause de la publication de Maman Léo dont la vogue s'accroît tous les jours. L'Arme invincible forme un seul volume in-jésus. L'action du livre est tout à fait indépendante des quatre célèbres épisodes qui l'ont précédé : Les Habits Noirs, Cœur d'Acier, L'aveleur de Sabre, la rue de Jérusalem.

VILLES de BRUXELLES ET DE LILLE COMPAGNIE FONCIÈRE.

du QUARTIER ROYAL DE BRUXELLES. (Approuvé par arrêtés royaux des 8 et 13 fév. 1869) et du

Quartier de la Nouvelle Gare, à Lille. Capital souscrit : 3,000,000 fr. ÉMISSION

De 30,000 obligations hypothécaires de 300 francs.

Produisant un intérêt annuel de 18 fr. 9 fr. le 1er avril, 9 fr. le 1er octobre.

Remboursables à 300 francs en vingt années par tirage au sort.

6,100 obligations étant réservées aux actionnaires, le solde de l'émission, soit 23,900 obligations, est mis à la disposition du public.

PRIX D'ÉMISSION : 285 FRANCS.

Il est versé en souscrivant.... 100 fr.

Au 10 août prochain..... 85

Au 1er octobre prochain..... 100

Total..... 285 fr.

Le coupon de 9 francs échéant le 1er octobre sera déduit du dernier versement, qui se trouvera ainsi réduit à 91 fr.

Les souscripteurs auront la faculté de se libérer par anticipation moyennant une bonification d'intérêts de 5 % l'an.

En tenant compte des trois mois et demi de jouissance acquise aux souscripteurs, et de la bonification d'intérêts, ces obligations ressortent à 277 fr. 88, et représentent, avec la prime de remboursement, un intérêt de plus de 6 1/2 %.

GARANTIES :

Le remboursement des obligations et le service des intérêts sont assurés par la Compagnie au moyen des garanties suivantes :

1° Son capital social en action..... fr. 3,000,000

2° Délégation aux obligataires du montant des ventes déjà faites à des acquéreurs de premier ordre et dont fait partie S. M. le Roi des Belges pour partie des terrains de Bruxelles, s'élevant à..... 4,440,950

3° Droit de première Hypothèque :

D'une part, sur 42,000 mètres de terrains restant à vendre, à Bruxelles, lesquels d'après les ventes déjà faites avant l'ouverture d'aucuns travaux, devront produire

plus de..... 8,000,000

D'autre part, sur 460,244 mètres carrés de terrains situés au centre de Lille, ayant coûté..... 2,191,645 millions..... 17,632,595

La Société reste, d'ailleurs, étrangère aux opérations des Sociétés immobilières.

On souscrit du Lundi 19 au Jeudi 22 Juillet.

A BRUXELLES : A la Banque Générale pour favoriser l'agriculture et les travaux publics, rue des Douze-Apôtres.

A LILLE : Au Crédit Agricole, 29, rue des Fossés, A la Société Générale pour favoriser l'industrie, 50, rue Négrier.

Chez MM. Verley, Decroix et C°, banquiers, 42, rue Royale.

Chez MM. Pérot et C°, banquiers, 51, rue Impériale.

A PARIS : Chez MM. E. Dubois et C°, comptoir de la Semaine Financière, 83, rue Richelieu.

A CAHORS : Chez MM. Cangardel et fils.

LA NATIONALE (Ancienne Compagnie Royale), COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Garantie 90 millions

Augmentation du revenu par la rente viagère — Constitution immédiate d'un patrimoine par l'assurance en cas de décès.

Participation aux bénéfices de la Compagnie.

Prospectus et renseignements au siège de l'administration, à Paris, rue de Grammon, et à Cahors, chez M. Français.

DÉPARTEMENT DU LOT, Arrondissement de Cahors

Commune de Valroufié.

Publication du Plan parcellaire.

Chemins vicinaux ordinaires, de deuxième classe, numéro 6, de Valroufié à la route Impériale numéro 20, partie comprise dans la commune de Valroufié.

EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Exécution de l'article 4 de la loi du 3 mai 1841.

Avis au Public

Le Maire de la commune de Valroufié donne avis que le plan parcellaire des terrains à occuper par le chemin vicinal ordinaire de 2e classe numéro 6, de Valroufié à la route impériale numéro 20, présenté par Monsieur l'Agent-Voyer en chef du département du Lot, en exécution de l'article 4 de la loi du trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique, a été déposé ce jourd'hui au Secrétariat de la mairie, et qu'il y restera pendant huit jours au moins, du 20 juillet au 27 du même mois inclusivement, conformément aux prescriptions de l'article 5 de la même loi.

On pourra prendre connaissance dudit plan, sans déplacement, pendant le délai de la publication ; et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai, leurs réclamations par écrit, ou à venir les faire verbalement à la Mairie.

Fait à la mairie de Valroufié, le vingt juillet mil huit cent soixante-neuf.

Le Maire, Signé : FERBY

tôt permis de prendre sa revanche, car il ne pourrait se consoler d'être si piètre à vos yeux tout en restant si inférieur à leurs mérites.

Diane se mordit les lèvres ; elle vit que le jeu d'esprit auquel elle se livrait depuis une heure, avait trouvé son maître et un maître justement railleur ; et que, loin de lui faire faire un pas dans le cœur du jeune homme, il l'éloignait au contraire de la sympathie qu'elle avait espéré faire naître en lui par sa beauté et son renom de fortune. Elle essaya dès lors d'appeler la grâce et la douceur au secours de son imagination en détresse ; mais où il y avait abondance de facilité dédaigneuse, elle ne trouva qu'ardeur d'inspiration d'âme et de sentiment, et ne put disposer le cœur d'Amaury à la juger d'une manière plus flatteuse.

Quelques instants après, celui-ci rejoignit les deux guerriers, et la visite achevée, prit sans peine, congé de la belle châtelaine d'Assier.

Quelle déesse incomparable !... qu'en dites-vous, mon fils ? s'écria le vieux sire quand ils eurent gagné la campagne.

C'est une déesse, vous avez raison mon père, car elle n'a rien des grâces terrestres. C'est la vraie Diane de l'Olympe, et ses rayons sont aussi froids que ceux de la lune dont elle conduit le char.

Ah !... je vous croyais au mieux ensemble.

(La suite au prochain numéro).

Pour tous les extraits et articles consignés : A. Layrou

ROSE DE MONTAL

LÉGENDE DU QUERCY

PAR

Jeanne de Cessac

BELLE AUREOLE TRISTE SOIR.

(Suite).

Le château d'Assier était un précieux édifice et le plus pur modèle de l'architecture de la renaissance. Sa construction remontait à peine à cinquante ans, et l'ouvrier habile qui l'avait conçu, y avait merveilleusement accumulé toutes les richesses de sculptures rappelant les hauts faits des possesseurs. On y voyait en bas-reliefs, couronnant les murailles, des emblèmes d'artillerie, des canons, des cavaliers, les médaillons saillants sur la pierre des héros du temps. Des salamandres couraient à l'entour de chaque fenêtre à croisillon, et au-dessus du portique à colonnade que surmontait un délicieux balcon tout sculpté à jour, se voyait le fier blason de Genouilhac entouré de la devise du seigneur Cahliot — « J'aime fort une. »

Les remparts et les machicoulis étaient tels qu'on devait les attendre de la forteresse d'un aussi habile homme de guerre, et les sires de

Castelnau ne pouvaient se lasser d'en admirer l'ordonnance.

— Voyez seigneur, dit Diane, en arrivant tout en haut du donjon, — d'ici l'on embrasse tout le pays ; et je crois même que malgré la distance, la façade de Castelnau se laisse deviner dans le lointain quand il n'y a pas de brume. En temps de guerre, avec une longue vue et des signaux, les possesseurs de ces deux châteaux pourraient communiquer ensemble.

— Tout ici est merveilleux ! disait Amaury ; et c'est à peine si Castelnau que l'on trouve si beau, a autant de splendeur. — Mais à mi-chemin, quelle est donc cette masse blanche au milieu d'un vert massif ?

— C'est Montal, le lieu de plaisance de notre petite Rose.

— Ceci me fait penser, Damoiselle, que je suis chargé de vous porter tous ses souvenirs. — L'avez-vous donc vue aujourd'hui ? demanda Diane avec une certaine moue presque imperceptible.

— Je l'ai rencontrée près du chêne de la madone.

— Quelle champêtre amie !... toujours dans les bois, dans la chaumière du manant ou dans les sillons du moissonneur.

— Là elle étudie la nature et admire les œuvres du Créateur ; — ici elle donne sa charité et son cœur, et plus loin elle prodigue l'encouragement de son sourire et de sa douce parole. — Ah c'est vrai !... j'oubliais que vous êtes aussi champêtre, continua Diane avec un regard

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE

Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément. — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS

Départ de Cahors : 11 h. du soir.



A ASSIER.

Départ d'Assier : 4 h. après-midi; Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.

Le Sieur Raymond fait également le service des Dépêches de Cahors à Montauban, et prend les Voyageurs à des prix modérés.

Départ de Cahors, tous les soirs, 10 heures.

CAFÉ DE GLANDS DOUX



DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.
Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fies, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépot chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

MAISON MEUBLÉE

TENUE PAR UNE FAMILLE DU MIDI

49, rue de Grenelle-St-Germain, Paris.

Grands et petits Appartements, Chambres bien aérées, avec la jouissance d'un beau Jardin. Les familles et Messieurs les ecclésiastiques y trouveront tout le confortable nécessaire. — Ecurie, Remise.



POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES

Depuis 1 ans, les Médecins français et étrangers sont unanimes à constater la supériorité de ces produits sur tous les remèdes connus, pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, digestions laborieuses, dyspepsie, gastrites, gastralgies, irritations, d'intestins, etc., etc. — Entrepôts : Paris, rue Réaumur, 43; Lyon, rue de l'Impératrice, 9. — Dépôts à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien.

MESSAGERIES

BLADANET ET C^{ie}

A partir du 15 mai courant,

SERVICE DIRECT ET JOURNALIER
De Cahors à Figeac, à grande vitesse, prix modérés.

Bureaux : à Cahors, Café Valéry; à Figeac, Hôtel Rougès, rue d'Ajou.
Départ de Cahors : à 4 h. du soir, arrivée à 9 h. du s.
Départ de Figeac : à 5 h. du soir, arrivée à 8 h. du s.

4 SIXIÈME ANNÉE. 4 FRANCS PAR AN 4

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

Publiant les listes officielles de tous les tirages d'Actions et d'Obligations françaises et étrangères, ainsi que tous les renseignements financiers utiles aux capitalistes.

Directeur et Rédacteur en chef : J. PARADIS.

Bureaux à Paris, rue Richelieu, 104

Succursale à Lyon, 5, rue de l'Impératrice.

4 SIXIÈME ANNÉE. 4 FRANCS PAR AN 4

POSTE AUX CHEVAUX

ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volantes, qu'elles trouveront chez lui, Poste



aux chevaux, Galéri Audouy, toute sorte de Voiture d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

FARINE MEXICAINE



LES MALADES GUÉRIS DOIVENT FAIRE CONNAÎTRE PAR HUMANITÉ LA DEL DOCTO BENITO DEL RIO, DE MEXICO.

De tous les maux qui affligent l'espèce humaine, il n'en est aucun qui fasse autant de victimes que la **PHTHISIE PULMONAIRE**. Tous les princes de la science s'accordent à dire depuis plus d'un siècle que sur 10 décès prématurés, 6 au moins sont causés par ce terrible fléau. Aussi est-il de mode aujourd'hui, quand on parle d'un **phthisique**, de s'écrier : il est poitrinaire ! et ce mot semble être un arrêt de mort pour le pauvre patient qui n'aurait plus qu'à se résigner. Eh bien ! non, la **PHTHISIE N'EST PAS INCURABLE** : Dieu, à côté du mal, a placé le remède; il ne s'agit que de le trouver et de l'employer; cette noble tâche était dévolue à el Docto Benito del Rio. — **LA FARINE MEXICAINE**, recommandée par nos plus hautes sommités médicales, possède des propriétés curatives constatées par des cas de guérisons qui se comptent par milliers ou plutôt qui ne se comptent plus; son action réparatrice et fortifiante, et promptement. Rarement la maladie résiste à un traitement de plus de 2 à 3 mois. — **LA FARINE MEXICAINE** est un produit éminemment rationnel qui n'a rien de commun avec ces panacées universelles qu'on offre chaque jour au public comme capables de guérir toutes les maladies et qui n'en guérissent aucune; elle constitue, en outre, un aliment d'un goût agréable qui soutient, nourrit et fortifie les organes de la digestion sans jamais les fatiguer; elle convient merveilleusement aux convalescents, aux vieillards, aux personnes épuisées et aux enfants faibles.

On peut dire avec vérité que **LA FARINE MEXICAINE** del docto Benito del Rio est destinée à combler un grand vide dans l'art de guérir et que **M^{rs} BARLEHEIN et C^o**, de Tarare (Rhône), en mettant ce produit à la portée de toutes les bourses, en en vulgarisant l'usage, ont acquis des droits incontestables à la reconnaissance publique.

Dépôts : PARIS, 10, galerie Vivienne, et 64, rue Basse-du-Rempart, pharmacie Hauduc-Lauras; LYON, 114, quai Pierre Scize; et à

Cahors, chez M. DUC, pharmacien, Boulevard Sud.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Octobre prochain, un vaste Jardin, sis à Cahors, quartier St-Claire, avec Maison, cuisine, cave, terrasse, arbres fruitiers, vigne, bassin, eau du château-d'eau. S'adresser à M. Bourdon, professeur au Lycée.

LIBRAIRIE UNIVERSELLE

J. - U. CALMETTE A CAHORS.

- CARTE ALBUM, PHOTOGRAPHIE des neuf députés de Paris... 2fr. »
 - CARTE DE VISITE des mêmes... 1 »
 - BIOGRAPHIE, par Mirecourt à... 50 »
 - Jules Favre, Gambetta, Victor Hugo, G. Sand, H. Monnier, Rochefort, L. Veillot, Pie IX, in-32 avec portrait... 3 »
 - PARISINE, par Nestor Roqueplan, 1 volume... 3 »
 - LÉGALITÉ, par A. de Gasparin, 1 volume... 3 »
 - MANUEL DES MOINES, par D. de Nancy, 1 volume... 5 »
 - GUIDE EN AFFAIRES, par le même, 1 volume... 3 »
 - LE CŒUR DE JÉSUS, par le P. Desjardins, 1 volume... 75 »
 - LE DROIT CHEMIN, par Lemarie de Champenai, 1 vol. in-12... 3 »
 - CORBIN D'AUBECOURT, par L. Veillot, 1 volume... 2 »
 - M^{rs} PLANTIN LES CONCLÈVES GÉNÉRAUX, 1 volume... 2 »
 - ALFRED NETTEMPE — QUIBERON, 1 volume... 2 »
- CARTES A JOUER, opaques, 1^{re} qualité, à coins ronds dorés.

PARFUMERIE ORIZA

Inventée par L. LEGRAND, parfumeur, FOURNISSEUR DES COURS DE FRANCE, DE SUISSE ET D'ITALIE. PARIS, 207, rue Saint-Honoré, PARIS.

Tous les produits spéciaux ci-dessous sont préparés avec des soins inusités; on peut dire avec vérité qu'ils sont l'expression de la science réunie à l'art du parfumeur.

Médaille de mérite à l'Exposition universelle, Paris, 1867.

CRÈME-ORIZA DE NINON DE LENCOIS. Cette incomparable préparation est onctueuse et fondante, donne de la fraîcheur et de l'éclat à la peau, prévient et détruit les rides du visage et entretient la beauté jusqu'à l'âge le plus avancé.

ORIZA-POWDER FLEURS DE RIZ DE LA CAROLINE Blanchit et rafraîchit tendrement. Son emploi, après la Crème-Oriza, détruit et empêche toute irritation à la peau. Une Société de Médecins s'occupant d'hygiène pour la toilette, a constaté dans un rapport qu'elle était la plus pure et la mieux préparée.

SAVON-ORIZA Le meilleur, le plus doux, le mieux parfumé de tous les savons, indispensable pour conserver à la peau sa souplesse et son velouté.

ORIZA-LACTÉ pour blanchir, empêcher, détruire les rides et les taches de rousseur à la peau.

L'Orizaline-Végétale et **L'Orizaline-Pommade**, Importations des Indes par le Docteur JAMES SMITHSON, pour ramener aux cheveux, instantanément, leurs couleurs primitives, telles que : blond, châtain, brun et noir. Ces deux préparations sont sans inconvénients dans l'emploi et sans aucun danger pour la santé.

Le Prospectus indiquant la manière de s'en servir accompagne les flacons et les pots.

EAU TONIQUE QUININE LEGRAND et **POMMADE au BAUME de TANNIN** Préparations selon les formules laissées par le Docteur CHOMEL, pour nettoyer la tête, régénérer les cheveux et enrayer la chute et les faire repousser en très peu de temps. Se vend chez les principaux coiffeurs et parf. de la France et de l'étranger.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite une maison située quai Béquy. S'adresser pour visiter et traiter à M. Trubert qui l'habite ou à M. Monsou, filateur. Cette maison est la propriété de M. Alazard.

AVIS. Le Sieur Louis DELMAS, fils, charpentier, donne avis qu'il a établi à St-Georges maison Delpont, un grand atelier pour construction de Charpentes, Escaliers, Caves, Foudres et pressoirs. — Solidarité garantie, à des prix très-modérés. Le Sieur Delmas demande un apprenti.

5 mois 17 fr. LE TEMPS 6 mois 34 fr. Un an : 68 fr.

édacteur en chef : A. NEFFTZER. On s'abonne au Bureau du Journal, rue du Faubourg-Montmartre, 10 Paris.

A VENDRE

Une vigne située au Combel des vins, à 500 mètres de la ville. S'adresser au bureau du journal.

LA REGLISSE SANGUINÈDE GUÉRIT

les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.

Dépot dans toutes les pharmacies.

A Cahors, chez M. M. Vinel, pharmacien

YEUX

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve FARRIER de St-Audré de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisée par décret impérial.

Exiger : Pot en falence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signatures.

Dépôts : à Cahors, ch. VINEL; à Saint-Céré, LAFON; à Cahors, CAMBONAT; à Puy-Lévy, DELBREL; à Cahors, LAFON-BESNIER. dh. à Gourdon, CARANEA.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

SUBSISTANCES MILITAIRES

Service des Fourrages

Le public est prévenu que le lundi 6 septembre prochain, à 1 heure de relevée, il sera procédé dans une des salles de l'hôtel de ville de Cahors, à l'adjudication publique de la fourniture des fourrages à la ration à exécuter par voie d'entreprise dans le département du Lot, du 1^{er} novembre 1869 au 30 septembre 1870; le service s'applique aux fournitures à faire dans la généralité des places, brigades de gendarmerie, gîtes et localités de ce département.

Le public pourra prendre connaissance dans les bureaux de la Préfecture et dans ceux de la Sous-Intendance militaire à Cahors, de l'instruction, du cahier des charges et de la formule du marché.

Les personnes qui désireraient concourir à l'adjudication, devront déposer dans les bureaux du Sous-Intendant militaire de la place de Cahors avant le 31 juillet courant, terme de rigueur, une déclaration

indiquant cette intention, ainsi que leur nom, leurs prénoms, leur domicile et leur qualité.

A dater du 31 juillet, aucune déclaration ne sera plus reçue et la liste ouverte pour constater la remise des délibérations sera définitivement close.

La Commission délibérera sur l'admission ou le rejet des concurrents le 27 Août prochain. Tous les concurrents qui auront été déclarés admissibles recevront dans les 24 heures, par les soins du Président de la Commission, une lettre de convocation, qui les invitera à se présenter, à la séance d'adjudication le 6 Septembre.

Seront également admises à la séance d'adjudication toutes les personnes qui n'ayant pas été exclues localement, justifieront de leur admission dans un autre arrondissement de fourniture.

Cahors, le 20 Juillet 1869. G. HUMANN.

SPÉCIALITÉ DE COFFRES-FORTS

VENTE A CRÉDIT

Les Coffres-forts sont très-élégants comme meubles, solides, incrochetablets et véritablement incombustibles. Ils sont munis de serrures de sûreté avec combinaison à 4 boutons; les

1 comptant	20 fr.	6 paiements trimestriels de 30 fr.	200 fr.
2 id.	30 fr.	7 id.	30 fr.
3 id.	40 fr.	7 id.	40 fr.
4 id.	40 fr.	7 id.	50 fr.

Tout achat au comptant donne droit à une réduction de 5%. Pour souscrire s'adresser à M. A. Layton, directeur du Journal du Lot, rue de la Mairie, qui est en mesure de montrer un spécimen du coffre n° 2. Les lettres non-affranchies ne seront pas reçues.

LÉON GAMBETTA

Statuette en terre cuite en vente chez M. Calmon, sculpteur à Cahors, boulevard Nord.

Le propriétaire gérant : LAYTON.



Le propriétaire gérant : LAYTON.

ALTERATIONS DU TEINT

LE LAIT ANTÉPHELIQUE pur ou mêlé d'eau (une instruction dit les quantités) enlève masque de grossesse, taches de rousseur, son lentilles, rides, hâle, feux, rougeurs, boutons, efflorescences, etc. — rend et conserve la peau du visage pure et transparente. — Paris, CANDÈS et C^o, boulevard St-Denis, 25; Cahors, à la pharmacie Vinel. Se défier des imitations FLACON, 5 fr.



SERVICES A VOLONTÉ



FERRAN et C^{ie}, Café de la Promenade

Le Sieur FERRAN, et C^{ie}, préviennent le Public, qu'à partir du 10 Juillet, ils tiendront à sa disposition un Service de voitures complet : Calèches, Omnibus, Phaëtons, Breaks, etc, etc.

Élégance et confort. — Prix modérés.

Certifié par l'imprimeur-Gérant sousigné. Cahors, 1869.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire,